

Le 5 juin 2013



TOUS UNIS LE 12 JUIN

L'UNSA-ICNA se réjouit de voir l'ensemble des syndicats représentatifs à la DGAC (Le SNCTA et la CFDT rejoignant finalement le mouvement initié il y a plusieurs semaines par l'UNSA, la CGT et FO) appeler à la grève le 12 juin contre les projets dévastateurs de la Commission Européenne. NON au démantèlement de la DGAC, NON à des objectifs de performance qui nous amènent à la ruine !



Le Ministre écrit au Commissaire Kallas

L'UNSA-ICNA a pris connaissance du courrier de Monsieur Frédéric Cuvillier, Ministre des Transports, adressé ce jour au Commissaire Européen Siim Kallas. **Nous sommes très satisfaits de voir la position du gouvernement français rejoindre notre analyse et revendiquer le maintien d'une DGAC unie dans la fonction publique d'Etat, tout en s'opposant aux contraintes supplémentaires sur nos budgets**, déjà amoindris par des recettes inférieures aux attentes compte tenu de la chute du trafic. L'attaque inique de la DSNA, remettant de nouveau en cause un acquis, la bourse d'entraînement aérien, est encore un exemple emblématique de l'état des finances de la DGAC.

Mais soyons tout de suite très clairs: même si ce courrier du Ministre était attendu par les personnels de la DGAC qui se réjouissent du soutien de leur gouvernement, **le niveau de décision les dépasse et seule une inflexion de la Commission Européenne serait à même d'écorner les**

menaces pour permettre d'envisager la levée du préavis de grève. La journée d'action du 12 s'inscrit dans un mouvement européen initié par ETF. Il ne vise pas notre gouvernement mais bien la politique ultra libérale d'une Commission qui attaque sans relâche le contrôle aérien supposé trop cher (*aberrant pour la France...*), en niant la question du coût réel des formations, du fonctionnement des services et des investissements nécessaires pour atteindre cet excellent niveau de sécurité.

Un jour, un message

L'UNSA-ICNA s'est dès le début inscrit dans cette journée d'action initiée par ETF et a œuvré à porter ce message aux contrôleurs. Si nous pouvons comprendre les inquiétudes du SNCTA quant au prochain protocole annoncé, l'indispensable et nécessaire lisibilité du message qui sera envoyé à la Commission Européenne le 12 juin prochain nous empêche d'y lier des revendications franco-françaises et de se disperser, alors que peu de contrôleurs européens ont encore un droit de grève plein et entier. En outre, alors que le calendrier protocolaire ne cesse d'être reporté, il est encore tôt pour entrer en conflit ouvert sur ce sujet.

Mais que la DGAC soit certaine d'une chose: l'UNSA-ICNA continuera à informer les contrôleurs des risques d'un protocole orienté sur le culte de la performance par centre et n'hésitera pas à se mobiliser avec les syndicats désirant défendre à nos côtés les conditions de travail des ICNA.

Alors, tous en grève le 12 juin ! Que cette journée marque l'histoire de la DGAC par l'union de ses syndicats sur la problématique européenne. Marquons par notre action notre soutien à la position du Ministre des Transports qui comme son homologue allemand allié à la DFS s'oppose à la nouvelle évolution du paquet Ciel Unique et à des objectifs de performance intenables.

LES POINTS CLÉS

1 Tous les syndicats de la DGAC appellent les contrôleurs à se mettre en grève contre la Commission Européenne.

2 Les enjeux de SES2+ et RP2 dépassent largement les problématiques franco-françaises. Un signal fort doit être envoyé le 12 juin à la Commission Européenne.

Notre site : www.icna.fr

Nous contacter: unsa@icna.fr



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ENERGIE

*Le ministre délégué chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le

- 4 JUIN 2013

Réf. D13013814

Monsieur le Vice-Président,

Le collège des Commissaires de l'Union européenne examinera le 11 juin prochain une communication accompagnée d'une proposition de règlements européens du Parlement et du Conseil modifiant une nouvelle fois le cadre du Ciel unique européen et le « règlement de base » relatif à l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne.

Le gouvernement français considère cependant que le paquet très récent du Ciel unique² de 2009 constitue une base solide et large, sur laquelle beaucoup a été construit mais encore beaucoup reste à être mis en oeuvre.

Le développement des blocs d'espace aérien fonctionnels doit se poursuivre, au-delà des progrès déjà enregistrés, sachant que des projets importants sont en cours de réalisation ou planifiés. L'étude et la mise en œuvre de projets d'espace aérien est un processus complexe dont la réalisation demande plusieurs années, comme les projets techniques communs. Des opportunités nouvelles s'offriront dans les prochaines années grâce aux projets de déploiement de SESAR.

Des progrès significatifs en matière de performance ont été réalisés depuis plusieurs années. Cependant, dans le contexte d'une croissance du trafic moindre que prévue, le système de performance du ciel unique a été pénalisant pour l'équilibre financier des prestataires de services de navigation aérienne. Pour la prochaine période de référence 2015-2019, je souhaite que le cadre de régulation européenne soutienne leurs efforts de modernisation et d'amélioration de la performance tout en dégageant des ressources pour financer les investissements indispensables pour soutenir la préparation et le déploiement de SESAR.

Un nouveau paquet législatif, qui mettrait en cause les équilibres trouvés dans la législation actuelle en termes de répartition des rôles et des pouvoirs entre l'Union européenne et les Etats Membres, et toucherait au montage institutionnel des autorités nationales de surveillance et des prestataires de services de navigation aérienne, ne m'apparaît ni utile ni souhaitable.

M Siim KALLAS
Vice-Président de la Commission européenne
Commissaire européen aux transports
Commission européenne
B - 1049 Bruxelles

Une priorité pour l'AESA devrait être de poursuivre le développement des règlements nécessaires pour assurer la sécurité de la gestion du trafic aérien et des aérodromes, sans surcharger les organisations assujetties ni les autorités nationales de surveillance, et en cohérence avec le déploiement de SESAR, en s'articulant avec l'expertise d'Eurocontrol pour les exigences d'interopérabilité.

La meilleure voie à suivre pour le Ciel unique européen et pour l'AESA est de continuer à mettre en œuvre le paquet législatif actuel.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Mien cordialement,

Frédéric CUVILLIER